

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 13

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Présents : MM BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, DAUVERGNE Eliane, FORAS Annie, MENOULLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, SEGON Astrid, JOUFFROY Brigitte

Absente excusée : Mme GAUDILLAT Bruno donne procuration à M. BRETIN Christian.

Secrétaire : Mme COLONOZET Nathalie.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 23 février 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 23 février 2024 a été approuvé à 12 voix pour et 1 abstention.

Arrivée de Xavier Rivatton à 20 h 06.

2/ Délibération approbation des Comptes Financiers Uniques budgets M57 et M49 année 2023 :

Madame COLONOZET Nathalie, Adjoint au Maire présente le dossier.

COMPTE FINANCIER UNIQUE M57 (Budget Communal)

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	334 662.39 €	387 193.96 €
012	Charges de personnel	304 790.74 €	311 383.16 €
014	Atténuations de produits	7 586.00 €	7 741.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 311.53 €	18 198.00 €
63	Impôts, Taxes et versements assimilés	0.00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	242 340.05 €	129 107.21 €
66	Charges financières	11 033.33 €	14 033.66 €
67	Charges spécifiques	379.50 €	111.00 €
68	Dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	925 103.54 €	867 767.99 €

Recettes		CA 2022	CA 2023
002	Excédent reporté	0.00 €	0.00 €
013	Atténuations de charges	16 851.30 €	2 255.22 €
40	Opérations d'ordre entre section	1 552.53 €	1 500.00 €
70	Produits des services	187 477.89 €	47 272.22 €
73	Impôts et taxes	0.00 €	23 920.08 €
731	Fiscalité locale	488 934.95 €	486 833.00 €
74	Dotations et participations	327 721.97 €	353 248.05 €
75	Autres produits gestion courante	103 273.13 €	117 942.76 €
76	Produits financiers	1.52 €	3.04 €
77	Produits spécifiques	6 586.20 €	14 275.37 €
TOTAL		1 132 399.49 €	1 047 249.74 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses		CA 2022	CA 2023
Résultat d'exécution reporté (N-1) -			
001	déficit	467 899.18 €	0.00 €
42	Opérations d'ordre entre section	1 552.53 €	1 500.00 €
41	Opérations patrimoniales	145 452.96 €	75 004.84 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €
13	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	82 728.95 €	89 591.75 €
20	Immobilisations corporelles	1 426.52 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 289.78 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	661 182.29 €	739 776.47 €
23	Immobilisations en cours	199 720.51 €	8 170.68 €
4581	Opération sous mandat	0.00 €	23 294.07 €
TOTAL		1 564 252.72 €	937 337.81 €

Recettes		CA 2022	CA 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	467 899.18 €	493 155.56 €
1022	FCTVA	31 708.86 €	23 251.85 €
10226	Taxe Aménagement	4 381.30 €	16 278.30 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	208 748.19 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 470.00 €	300 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	500.00 €	3 465.45 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 311.53 €	18 198.00 €
041	Opérations Patrimoniales	145 452.96 €	75 004.84 €

4582 Opérations Sous mandat

0.00 €

23 294.07 €

TOTAL	1 674 723.83 €	1 161 396.26 €
--------------	-----------------------	-----------------------

RESULTAT CFU BUDGET M57

FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	
DEPENSES	867 767.99 €
TOTAL RECETTES	
RECETTES	1 047 249.74 €
BENEFICE	179 481.75€

INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	
DEPENSES	937 337.81 €
TOTAL RECETTES	
RECETTES	1 161 396.26 €
Résultat reporté N-1	168 388.51 €
BENEFICE	392 446.96 €

Le Maire ne devant pas participer au vote le Conseil Municipal vote le CFU du budget M57 à 11 voix pour et 1 abstention sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe.

COMPTE FINANCIER UNIQUE M49 (Budget Eau)

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses		CA 2022	CA 2023
002	Déficit reporté	0.00 €	0.00 €
011	Charges à caractère général	46 604.20 €	55 689.56 €
012	Charges de personnel	25 722.48 €	25 722.48 €
014	Atténuations de produits	20 135.00 €	19 540.00 €
023	Virement à section d'investissement	0.00 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	127 173.84 €	128 032.59 €
065	Autres charges de gestion courante	7 798.60 €	615.78 €
066	Charges financières	2 286.84 €	2 864.00 €
067	Charges exceptionnelles	297.33 €	437.13 €
068		0.00 €	0.00 €
TOTAL		230 018.29 €	232 901.54 €

Recettes		CA 2022	CA 2023
002	Excédent reporté	0.00 €	0.00 €
42	Opérations d'ordre entre sections	5 038.95 €	6 018.89 €
70	Produits des services	174 820.20 €	174 464.38 €
74	Subventions d'exploitation	150 000.00 €	23 000.00 €
75	Autres Produits gestion courante	1.10 €	0.20 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	19 212.91 €
TOTAL		329 860.25 €	222 696.38 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses		CA 2022	CA 2023
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		
040	Opérations d'ordre entre sections	5 038.95 €	6 018.89 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 238.87 €	11 175.53 €
041	Opérations patrimoniales	32 465.65 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	16 560.00 €	185 806.61 €
		64 303.47 €	203 001.03 €

Recettes		CA 2022	CA 2023
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
016	Emprunt et dettes assimilées	160 000.00 €	0.00 €
021	Virement section exploitation	0.00 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	127 173.84 €	128 032.59 €
041	Opérations patrimoniales	32 465.65 €	0.00 €
10	Dotations fonds divers de réserves	124.01 €	396.65 €
13	Subvention d'investissement	20 160.00 €	28 709.01 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	60 000.00 €
TOTAL		339 923.50 €	217 138.25 €

FONCTIONNEMENT	
TOTAL DEPENSES	
EAU	232 901.54
TOTAL RECETTES	
EAU	222 696.38
DEFICIT	- 10 205,16
REPORT N-1	27 187.60
BENEFICE	16 982.44
RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	16 982.44

INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES	
EAU	203 001.03
TOTAL RECETTES	
EAU	217 138.25
BENEFICE	14 137.22
REPORT N-1	+742028.95
BENEFICE	756 166.17
RESULTAT	
INVESTISSEMENT	756 166.17

Le Maire ne devant pas participer au vote le Conseil Municipal vote le CFU du budget M49 à 10 voix pour et 2 abstentions.

3/ Délibération pour affectation de résultat 2023 budget M57 et M49 :

Madame COLONZET Nathalie, Adjoint au Maire présente le dossier.

Affectation de résultat 2023 budget M57 :

Fonctionnement recette : 002 : 179 481,75 €

Investissement recette : 001 : 392 446,96 €

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention l'affectation de résultat 2023 du budget M57.

Affectation de résultat budget 2023 budget M49 :

Fonctionnement recette : 002 : 16 982.44 €

Investissement recette : 001 : 756 166,17 €

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour et 2 abstentions l'affectation de résultat 2023 du budget M49.

4/ Délibération pour déterminer le taux des taxes foncières bâties et non bâties :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous proposons de maintenir le taux d'imposition de 41,80 % pour l'année 2024 identique à celui de l'année 2023.

En 2022, celui-ci avait fait l'objet d'une augmentation de 0,75 %.

Pour la taxe foncière sur le non bâti nous proposons la reconduction du taux soit 36,52 %.

Il convient de noter que les bases d'imposition prévisionnelle seront en augmentation indépendamment des taux d'imposition.

Ces bases augmenteront de la manière suivante :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : + 3,3 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : + 3,1 %

Il subsiste encore notre taux relatif à la taxe d'habitation qui ne peut pas évoluer, il s'établit à hauteur de 9,74 %.

Sa recette est liée aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le maintien des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

5/ Délibération examen et vote des budgets primitifs M57 et M49 année 2024 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % :

Préalablement à la présentation du budget principal (M57) et du budget annexe eau (M49), Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite que les deux financements court terme réalisés en 2022 et relatifs à des attentes de subventions et de remboursement TVA peuvent aujourd'hui être remboursés par anticipation sans attendre leurs échéances prévues en juin 2025.

Ceux-ci respectivement de 600 000 € et 120 000 € avaient été accordé à un taux extrêmement bas soit 0,35 % qui atteste la qualité de la signature de la commune de Cousance.

La trésorerie « confortable » de la commune permet de les rembourser dès cette année 2024.

Monsieur le Maire informe aussi les élus que le poste budgétaire lié aux charges à caractère général doit être piloté avec rigueur et vigilance car il porte en partie le résultat comptable de notre collectivité.

C'est un poste que nous maîtrisons plutôt bien et qu'il convient de poursuivre tout au long de cette année encore ce pilotage rigoureux. Ce poste budgétaire exprime notamment le fonctionnement de notre collectivité au quotidien à travers ses dépenses de fonctionnement dont les coûts énergétiques occupent une place significative.

Madame COLONAZET Nathalie, Adjoint au Maire présente le dossier.

BUDGET M57

		SECTION de FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	CA 2023	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	387 546.32 €	554 572.52 €
012	Charges de personnel	311 383.16 €	301 040.48 €
014	Atténuations de produits	7 741.00 €	7 900.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	150 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	18 198.00 €	18 198.00 €
63	Impôts, Taxes et versements assimilés	0.00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	129 107.21 €	141 260.00 €
66	Charges financières	14 033.66 €	14 100.00 €
67	Charges spécifiques	111.00 €	300.00 €
68	Dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €
	TOTAL	868 120.35 €	1 187 371.00 €

Recettes		CA 2023	BUDGET 2024
002	Excédent reporté	0.00 €	179 481.75 €
013	Atténuations de charges	2 255.22 €	5 000.00 €
40	Opérations d'ordre entre section	1 500.00 €	1 500.00 €
70	Produits des services	47 272.22 €	39 745.00 €
73	Impôts et taxes	23 920.08 €	0.00 €
731	Fiscalité locale	486 833.00 €	509 082.00 €
74	Dotations et participations	353 248.05 €	355 508.29 €
75	Autres produits gestion courante	117 942.76 €	96 050.00 €
76	Produits financiers	3.04 €	3.96 €
77	Produits spécifiques	14 275.37 €	1 000.00 €
TOTAL		1 047 249.74 €	1 187 371.00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses		BUDGET 2023	BUDGET 2024
001	Résultat d'exécution reporté (N-1) - déficit	0.00 €	0.00 €
42	Opérations d'ordre entre section	1 500.00 €	1 500.00 €
41	Opérations patrimoniales	20 000.00 €	28 972.92 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €
13	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	90 500.00 €	690 000.00 €
20	Immobilisations corporelles	13 200.00 €	15 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 035 576.00 €	493 436.08 €
23	Immobilisations en cours	54 000.00 €	98 770.00 €
4581	Opération sous mandat		0.00 €
TOTAL		1 214 776.00 €	1 327 679.00 €

Recettes		BUDGET 2023	BUDGET 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €	150 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	493 155.56 €	392 446.96 €
1022	FCTVA	199 723.51 €	67 665.70 €
10226	Taxe Aménagement	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	82 698.93 €	31 895.42 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 500.00 €	637 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	500.00 €	1 500.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	18 198.00 €	18 198.00 €
041	Opérations Patrimoniales	20 000.00 €	28 972.92 €
4582	Opérations Sous mandat	0.00 €	0.00 €
TOTAL		1 214 776.00 €	1 327 679.00 €

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 1 abstention le budget M57 de l'année 2024 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 %.

BUDGET M49

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses		CA 2023	BUDGET 2024
002	Déficit reporté	0.00 €	0.00 €
011	Charges à caractère général	55 689.56 €	70 337.68 €
012	Charges de personnel	25 722.48 €	26 000.00 €
014	Atténuations de produits	19 540.00 €	21 000.00 €
023	Virement à section d'investissement	0.00 €	0.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	128 032.59 €	92 718.32 €
065	Autres charges de gestion courante	615.78 €	5 780.00 €
066	Charges financières	2 864.00 €	3 200.00 €
067	Charges exceptionnelles	437.13 €	2 000.00 €
068		0.00 €	0.00 €
TOTAL		232 901.54 €	221 036.00 €
Recettes		CA 2023	BUDGET 2024
002	Excédent reporté	0.00	16 982.44 €
42	Opérations d'ordre entre sections	6 018.89 €	6 590.48 €
70	Produits des services	174 464.38 €	182 000.00 €
74	Subventions d'exploitation	23 000.00 €	13 400.00 €
75	Autres Produits gestion courante	0.20 €	63.08 €
77	Produits exceptionnels	19 212.91 €	2 000.00 €
TOTAL		222 696.38 €	221 036.00 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses		BUDGET 2023	BUDGET 2024
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 018.89 €	6 590.48 €
16	Emprunts et dettes assimilés	11 000.00 €	132 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	29 000.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	943 440.11 €	723 010.52 €
TOTAL		989 459.00 €	861 601.00 €

		Recettes	BUDGET 2023	BUDGET 2024
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		742 028.95 €	756 166.17 €
016	Emprunt et dettes assimilées		60 000.00 €	0.00 €
021	Virement section exploitation		0.00 €	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections		128 033.00 €	92 718.32 €
041	Opérations patrimoniales		29 000.00 €	0.00 €
10	Dotations fonds divers de réserves		397.00 €	2 716.51 €
13	Subvention d'investissement		30 000.05 €	10 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés		0.00 €	0.00 €
		TOTAL	929 459.00 €	861 601.00 €

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour et 2 abstentions le budget M49 de l'année 2024 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 %.

6/ Délibération portant sur le versement d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Parmi les mesures de revalorisation salariale annoncées par le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 pour nos agents municipaux	Montant de la prime du pouvoir d'achat*
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le décret du 31 octobre 2023 prévoit que pour bénéficier de cette prime les agents publics doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € (soit 3 250 € en moyenne par mois) au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024. Le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence.

Les salariés municipaux qui bénéficieront de cette prime seront les suivants :

- PERROT Mickaël,
- DELIN Jérôme,
- MAGNIN Sébastien,
- PAYET Jannick,
- GUILHEM Aurélie,
- LAMBERT Cécile,
- CLAUDIN Angélique,
- BOISSY Jacky.

Le montant total est de 3 764,17 €.

Nous proposons que cette prime soit versée auprès de chaque agent en une fraction avec la rémunération mensuelle d'avril 2024.

Les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser la prime pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics sur la paye du mois d'avril 2024.

7/ Délibération pour renouveler le contrat de Mr Jean Gallat dans le cadre d'une convention de Contrat Unique d'Insertion :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Le Contrat Unique d'Insertion de 7 heures hebdomadaires d'une durée de 6 mois, concernant Monsieur Jean Gallat arrive à échéance le 28 février 2024.

Sur notre demande, le Pôle des Solidarités du Conseil Départemental du Jura a accepté un renouvellement de cette convention pour une durée de 6 mois, à compter du 1er mars 2024, pour une « Activité Citoyenne » de 7 heures hebdomadaires.

Rappelons que les charges salariales et patronales sont prises en charge par le Conseil Départemental à hauteur de 50 %.

Selon nos échanges, il y a de fortes probabilités que cette convention soit à nouveau renouvelée à l'issue de cette période de 6 mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler le contrat de Mr Jean Gallat dans le cadre d'une convention de Contrat Unique d'Insertion.

8/ Délibération pour établissement d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis concernant les chats errants sauvages :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

En France et à Cousance aussi les abandons de chats sont une réalité, et ceux-ci deviennent des chats errants. Il y en a en France plus de 11 millions !

Abandonner un chat non stérilisé c'est multiplier les risques qu'il se reproduise à la chaîne :

Illustration

Année 1 : 3 portées génèrent 12 chatons

Année 2 : possibilité de 144 chats

Année 3 : possibilité de 1 728 chats

Année 4 : possibilité de 20 736 chats

Quelles sont les conséquences ?

- Les salissures,
- Le tapage nocturne,
- La propagation d'infection de parasites et de maladies, telles la leucose féline, le sida des chats, etc...
- La destruction des sacs poubelles,
- L'éparpillement des déchets qui attirent les rats,

Les risques accidentogènes sur nos voiries.

Que faire ?

Stériliser et identifier

Pourquoi ?

La lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du Maire de la Commune concernée (article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Comment ?

Par l'intermédiaire d'une convention entre notre Commune et l'Association 30 Millions d'Amis.

Modalités

Le budget global correspondant aux frais de stérilisation et de puce électronique est établi en fonction du nombre de chats devant être capturés.

Il est de :

- 120 € pour une femelle gestante avec puce électronique,
- 100 € pour une femelle : ovariectomie avec puce électronique,
- 80 € pour un mâle : castration avec puce électronique.

30 millions d'Amis participe financièrement aux coûts précédemment cités.

Objectif 2024

Etablir une convention entre la Commune de Cousance et avec 30 Millions d'Amis pour l'exercice 2024.

Responsable de l'opération : Sébastien MAGNIN, Agent Technique

Un vétérinaire : Clinique Vétérinaire du Colombier à LOUHANS (71) qui applique strictement les tarifs de 30 Millions d'Amis

Une structure d'aide : 30 Millions d'Amis

Quel contrat proposé pour 2024 ?

Nous prévoyons d'agir vers 10 chats errants.

30 Millions d'Amis prendra en charge la totalité des frais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'établir une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis concernant les chats errants et sauvages.

9/ Délibération afin de modifier la délibération du 15 septembre 2023 en faveur du bail du Pôle Médical :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Rappel :

La convention établie avec la société Moving People qui a été en charge du recrutement de nos deux médecins généralistes prévoyait en son sein, l'octroi d'un cabinet médical en faveur de chaque médecin avec une gratuité de 12 mois.

Ce loyer est gratuit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Il sera de 1 000 € mensuel à compter du 1^{er} novembre 2024.

La délibération du 15 septembre 2023 précisait que le bail établi par Maître Desplanches, Notaire à Cousance le serait auprès de la Société Civile de Moyen des deux médecins.

Or les deux médecins que sont :

- Le Docteur MELINCIANU Elena Adina
- Le Docteur VEGA ORTIZ Francisco

Ont chacun décidé d'exercer à titre individuel, mais pas dans le cadre d'une Société Civile de Moyen.

Aussi, il convient d'établir pour chaque médecin un bail par acte authentique selon les conditions suivantes :

- Loyer gratuit jusqu'au 31 octobre 2024, puis 550 € mensuel à compter du 1^{er} novembre 2024 pour le Docteur MELINCIANU.
- Loyer gratuit jusqu'au 31 décembre 2024, puis 450 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le Docteur VEGA ORTIZ.

Cette délibération annule et remplace celle du 15 septembre 2023.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte de modifier la délibération du 15 septembre 2023 en faveur du Pôle Médical.

10/ Délibération pour régulariser une facture électronique :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

L'installation téléphonique du cabinet du Pôle Médical a été mise en œuvre par Orange.

Toute l'infrastructure téléphonique et internet a représenté un coût de 739,15 € qu'a réglé le Docteur MELINCIANU.

Or, cette infrastructure téléphonique est à la charge de notre commune.

Les consommations mensuelles téléphoniques et internet sont bien évidemment à la charge des médecins.

Aussi, nous souhaitons rembourser au Docteur MELINCIANU, la somme de 739,15 € qu'elle a payée avec ses propres deniers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de régulariser cette facture Orange et de rembourser au Docteur MELINCIANU la somme de 739,15 €.

11/ Délibération afin de modifier la délibération du 23 février 2024 en faveur de la voirie reliant la Grande Rue à la Rue Marchand : Impasse de la Grenette :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Lors du Conseil Municipal du 23 février 2024, nous avons délibéré pour dénommer la petite voirie qui rejoint la Grande Rue à la Rue Marchand : Allée de la Grenette.

Or, celle-ci pourra être utilisée par deux riverains qui pourront l'emprunter sur une trentaine de mètres environ.

La suite de cette voirie sera uniquement piétonne.

De ce fait, elle ne devra pas porter l'intitulé : Allée de la Grenette mais elle devra être désignée : Impasse de la Grenette.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de modifier la délibération du 23 février 2024 en faveur de la voirie reliant la Grande Rue à la Rue Marchand : Impasse de la Grenette.

12/ Délibération pour louer à l'année la salle Roger Boudet pour un professeur de yoga :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

Nous avons été sollicités par Madame Sylvie SORASSO, professeur de yoga qui souhaite dispenser des cours de yoga dans une de nos salles municipales.

C'est une activité non associative mais rémunérée par les élèves auprès de leur professeur.

Nos tarifs municipaux ne prévoient pas jusqu'à présent de location au profit d'activités rémunérées.

Madame SORASSO prévoit 30 séances annuelles d'environ une heure chacune.

La salle Roger Boudet est la salle qui lui conviendrait parfaitement, au regard de sa dimension, de son accessibilité et de son confort.

Nous proposons sur ces bases à Madame SORASSO une location annuelle de 300 €, soit 10 € par séance à compter du 3 avril 2024.

Tout dépassement en nombre de séances et en temps sera facturé prorata temporis.

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention accepte de louer pour des séances de yoga la salle Roger Boudet. Le nombre d'élèves devra être limité à 15 personnes par séance et la mise à disposition ne devra pas se faire les mercredis et vendredis soir tout comme les week-ends. Ces moments étant réservés au monde associatif.

13/ Divers et dernières minutes :

Monsieur BRETIN Christian, Maire présente les dossiers

- **Village d'Avenir** : Le Maire indique que notre commune a été lauréate au dispositif Village d'Avenir. Ce projet au long cours qui s'étalera sur plusieurs exercices consistera à redimensionner une partie de la Grande Rue tout comme la Place du Marché. Dans ce cadre, nous aurons la visite courant mai de deux architectes urbains qui viendront analyser notre projet.

- **Plan Communal de Sauvegarde** : Celui-ci devra être mis en place au niveau de notre commune avant le 31 mai 2025. Nous allons engager la mise en place de ce plan assez prochainement et autant que possible de façon participative avec les élus et quelques Cousañois.

- **Villes et Villages Citoyens** : Le Maire informe que notre commune a été sélectionnée parmi 350 candidats au niveau national et qu'elle est la seule du Jura.

- **Fleurissement** : Nous souhaitons concourir pour l'obtention de la 3^{ème} fleur. Dans ce cadre, nous avons convié un certain nombre de Cousañois à travers des réunions techniques qui sont destinées à nous positionner dans une démarche participative et collaborative.

- **Installation d'une nouvelle entreprise de menuiserie sur la ZA de la Grusillone** : Le Maire a reçu dernièrement Monsieur Morgan Jaillet entrepreneur accompagné de son architecte. Il est venu présenter son projet d'installation d'un vaste atelier de menuiserie d'une superficie supérieure à 500 m².

- **Résidence Les Vignes** : Brigitte Jouffroy s'interroge sur la pertinence de la voirie Louis Lautrey en sens unique. Le Maire lui répond que cette décision obéit à une préconisation de la Maison pour Tous, ceci, pour limiter considérablement les flux de véhicules.

- **Conseil Municipal des Jeunes** : Aline Menouillard, élue référente en charge du Conseil Municipal des Jeunes, a fait état des projets que les jeunes élus ont rédigé à travers une lettre destinée aux élus municipaux. Plusieurs propositions ont été retenues, dont celles qui consistent à planter un arbre près du City Stade ainsi que la pose de 2 bancs.

- **Composteurs** : Brigitte Jouffroy demande au Maire la date d'installation des composteurs publics. Celui-ci lui répond que le Sictom a pris du retard dans la gestion des composteurs. Ceux-ci seront installés au sein de notre commune les 2 et 3 mai prochains. Brigitte Jouffroy pense que le composteur prévu Charrière Barras présente un risque pour celles et ceux qui veulent l'utiliser car il n'y a pas de stationnement à proximité immédiate. Le Maire lui indique que celui-ci sera quelque peu déplacé et qu'il se situera à proximité immédiate d'un transformateur tout proche de la Place de la Venelle.

- **Abris bus** : Annie Foras suggère que les véhicules ne devraient pas stationner derrière les abris bus. Le Maire lui indique qu'il en sera ainsi et que les marquages au sol seront appliqués dans ce sens.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,
Christian BRETIN

